

# PRÉVOIR LA CESSATION DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

LA CONDUITE D'UN VÉHICULE EST UNE ACTIVITÉ COMPLEXE QUI FAIT APPEL À PLUSIEURS APTITUDES ET COMPÉTENCES, DONT LES SUIVANTES :

- Les réactions rapides
- L'attention soutenue
- Parvenir à destination
- La capacité de faire plusieurs choses à la fois
- Faire preuve d'un bon jugement
- Comprendre et se souvenir du Code de la route
- Une acuité auditive et visuelle adéquate



Prenez en compte la capacité de la personne à comprendre et à évaluer les conséquences de ses actes lorsque vous lui parlez de la cessation de la conduite automobile.

La personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées peut ne plus être en mesure de juger si elle est toujours apte à conduire. Il se peut qu'elle sous-estime ses difficultés et qu'elle oublie les accidents survenus.

## LORS DE CETTE DISCUSSION, CHERCHEZ À :

- Être compréhensif face aux réactions normales de deuil que la personne peut avoir (colère, tristesse, marchandage, etc.), donnez-lui l'occasion et le temps d'exprimer sa frustration
- Être attentif et empathique
- Expliquer les solutions possibles afin de combler le besoin d'autonomie et de liberté obtenu par la conduite automobile (transport en commun, accompagnement par la famille, socialisation à domicile, service de livraison)

**Si après avoir discuté ouvertement des risques que représente la conduite avec la personne atteinte de troubles cognitifs et que celle-ci refuse toujours de renoncer à conduire, il sera peut-être alors nécessaire d'avoir recours à d'autres moyens pour éviter que la personne ne conduise. Dans ce cas, vous pourriez :**

- Demander que l'on déplace la voiture ailleurs, pour des questions d'entreposage ou de réparation (ne plus voir la voiture peut diminuer l'envie de conduire)
- Recommander que la personne offre sa voiture à un membre de la famille
- Mettre en face ses difficultés avec l'aide d'un médecin, une opinion objective peut favoriser l'acceptation

\*À noter que les médecins transmettent leur avis médical au ministère des Transports qui détermine alors si la personne peut continuer à conduire ou non.

Bien qu'il puisse être difficile de perdre le privilège de conduire, il est important de se rappeler qu'il peut être tout aussi difficile, sinon plus dévastateur, d'être impliqué dans un accident de la route.



**N'ATTENDEZ PAS POUR AMENER CETTE DISCUSSION. IL VAUT MIEUX PLANIFIER L'AVENIR QUE D'EN SUBIR LES CONSÉQUENCES.**